RÉFLEXIONS SUR LA POLITIQUE EUROPEENNE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DANS LE CADRE DU PATRIMOINE.

PROF. DR. CRISTINA GUTIERREZ-CORTINES

MEMBRE DU PARLAMENT EUROPÉEN.

VICE-PRESIDENTE FONDATION ARS CIVILIS.

Pour moi, c'est un honneur d'être dans le Cercle Gaulois, qui a été créé pour réfléchir et discuter de la culture et des questions de notre temps. Et cet honneur est amplifié par l'invitation de Pierre Laconte, un innovateur intellectuel, dont la préoccupation l'a amené à travailler et à participer à des questions aux frontières de différents domaines.

Pour une génération qui a vécu le développement de la pensée systémique et l´approche intégrale des problèmes des villes et du patrimoine historique, la législation Européenne sur la performance énergétique des bâtiments est un pas en arrière.

On a légiféré sans tenir compte du secteur qui devrait l'appliquer : on considère le bâtiment comme un phénomène isolé du contexte de la ville. Elle est principalement basée sur les problèmes du froid et ils n'ont pas pris en compte les problèmes liés à la chaleur.

Dès 2004 le problème de la sur-dépendance des sources européennes d'énergie fossile produites par des pays tiers -déja présenté par Mme Loyola de Palacio au cours de son

mandat en tant que commissaire à l'énergie – est devenue une priorité de l'agenda européen quand, à l'automne de 2004, la Russie, suite aux revendications de la révolution orange en Ukraine qui demandait leur intégration dans l'Union européenne a réagi avec une coupure de leur approvisionnement en pétrole et en gaz vers l'Europe. Cette action a agi comme un choc et a montré la nécessité de rechercher l'approvisionnement en énergie alternative. Ce fait, ajouté à l'importance accordée au changement climatique et à la réduction des émissions, à encouragé la mise en œuvre de nouvelles politiques en matière d'énergie, qui par la suite, s'est répandu comme un axe transversal à toutes les directions de l'UE.

Initialement l'accent a été mis sur les émissions des transports, des voitures, etc., mais bientôt ensuite sur la nécessité de réduire la consommation d'énergie dans l'habitat. La nouvelle directive de 2012 modifie les deux directives de 2009 et de 2010, qui abrogeaient la première de 2004 et la deuxième 2006[1] .

Dans le processus d'approbation de la première directive, adoptée le 11 février 2004, j'ai présenté un amendement, qui a été soutenu par mon groupe, de faire une exception pour les bâtiments historiques, considérant que le patrimoine bâti pourrait être affecté par l'application de

[1] Le 25 octobre 2012 : Directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique, modifiant les directives 2009/125/CE et 2010/30/UE et abrogeant les directives 2004/8/CE et 2006/32/CE

critères conçus pour d'autres types de bâtiments. Nous nous battons pour qu'il existe des indicateurs et un système d'adaptation des bâtiments, spécifiques pour le patrimoine architectural. Des formules compatibles avec la valeur des bâtiments pourraient être établies, compte tenu de la diversité du climat européen et les caractéristiques spécifiques de l'architecture ancienne. Cette proposition avait été soutenue par un séminaire organisé au Parlement par la Fondation Ars Civilis le 11-01-2012.

Mais le rapporteur Turmes, et le groupe vert ont ignoré l'histoire et ont rejeté tous les amendements demandés liés à un traitement différencié pour les bâtiments et logements anciens.

Et un an plus tard, le Parlement Européen a légiféré sans sans connaitre les solutions techniques et la connaissance développée au cours de cette décennie. Car comme indiqué dans notre proposition, la "Structure architecturale et le comportement thermique spécifiques des bâtiments anciens nécessitent des études globales, afin d'éviter des désordres structurels sur les bâtiments et des problèmes sanitaires pour les habitants. Les techniques et matériaux traditionnels ou innovants doivent être adaptés, les travaux doivent être réversibles et respecter la valeur patrimoniale du bâti".[2]

En outre, il me semble que la transposition des directives sur l'efficience énergétique est à l'origine de problèmes

---

[2]

majeurs pour les États membres qui doivent appliquer une politique visant à la construction nouvelle, alors que en Europe 2 /3 des bâtiments sont plus de 50 ans, dont beaucoup ont une valeur historique et culturelle.

Ce problème se retrouve dans la nouvelle législation belge[3]. La Belgique aurait besoin de chercher une approche plus souple et diversifiée pour inclure les bâtiments et les maisons de toutes sortes, compte tenu de la variété des modèles , des techniques et des systèmes de construction de l'habitat traditionnel.

Cependant il y a des éléments positifs qui sont reconnus. Les organismes publics et les associations impliqués dans de conservation du patrimoine et les entreprises privées dans les différentes parties de l'Europe ont développé des solutions de recherche et de pratiques très utiles pour résoudre le problème d'économie d'énergie dans le patrimoine
Bâti. Parmi eux, se trouvent les guides publiés par **English Heritage**[4] , qui expliquent la coordination de cette institution avec des entreprises privées qui ont expliquées leurs expériences.
Le guide l´**Association Nationale Villes et pays D'art et d´Histoire, villes : Secteurs sauvegardés et protégés** [5] l'Association

[3] http://energie.wallonie.be/fr/la-directive-europeenne.html?IDC=7532
http://www.energie-habitat.be/fr/Construire-avec-energie/PEB

[4] English Heritage.
[5] Association Nationale Villes et Pays d'art et d´histoire, villes, Secteur sauvegardés et protégés. *Guide Méthodologique pour les Villes souhaitant réaliser un audit énergétique du patrimoine bâti ancien*.

Nationale Villes et Pays d' Art et d'Histoire, ou encore la contribution extraordinaire de la ville de Porto, Porto Vivo, qui a donné des instructions pour les bâtiments compris dans les zones protégées[6].

MES CONCLUSIONS.

Nous sommes devant une question de Gouvernance. La gouvernance figure dans l'Agenda de l'Europe mais elle risque d'en disparaitre ou de se réduire, parce que les institutions européennes, pour des raisons de subsidiarité, préfèrent éviter les questions de gouvernance et les États membres ne souhaitent traiter les problèmes causés par la mauvaise gestion des institutions.

Nous recommandons de tenir compte du fait que la CONAISSANCE EST DANS LE MAINS DES ORGANISMES INDEPENDANTS qui travaillent directement sur le patrimoine bâti.

Il est nécessaire de faire un effort concerté pour recueillir les différentes solutions, des apports techniques et de l'innovation qui à ce jour a été menée dans les différents pays , tant pour les villes que dans son ensemble , et pour les bâtiments individuels .

[6] Porto Vivo. Rehabilitaçào de Edifiçios du Centro Histótico do Porto. *Guia de Termos de Referência para o Dessenpenho Energético Ambiental*. Tipificaçao das *Soluçoes constructivas. Principes constructives de la Rehabilitaçao. Colectores Solares, Térmicos,* etc.Porto

Il faut une approche systémique Pas seulement multidisciplinaire, mais aussi, la trilogie **Habitat, ville et territoire,** doit être considérée dans son ensemble si l'on veut résoudre le problème de l'énergie et du patrimoine bâti.
La récupération démographique des centres historiques est essentielle pour parvenir à une utilisation optimale du patrimoine et de la concentration nécessaire pour faire des investissements rentables dans l'adaptation de l'habitat aux besoins du changement climatique de la question de la population.

Le développement et le financement d'une COORDINATION DE LA RECHERCHE ET DES RESULTATS innovation est donc une des missions que nous demandons de l'UE.

Bruxelles 9 décembre 2013.